

# **Le livre blanc de la traduction**

**Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la traduction**

# Sommaire

## 1. Traduction

1.1. Qu'est-ce que traduire ?

1.2. Qu'est-ce que faire traduire ?

## 2. Traduction assermentée

## 3. Interprétariat

## 4. Le trio infernal : qualité, prix, délais

## 5. Relecture et révision

## 6. Confidentialité

## 7. TAO et mémoires de traduction

## 8. Traduction automatique

## 9. Les bases d'un devis de traduction

## 10. Le nombre de mots

## 11. Les répétitions

## 12. Comment se passe le processus ?

## 13. Qui sont les traducteurs ?

## 14. Agence de traduction et traducteur indépendant

## 15. Spécialisation des traducteurs

## 16. Tests de traduction

## 17. Écoles de traduction et d'interprétariat

## 18. Labels de qualité et organismes professionnels

## 19. Le saviez-vous ?

## 20. Le marché de la traduction en France

# 1. Traduction

## 1.1. Qu'est-ce que traduire ?

Au sens du dictionnaire, traduire consiste à faire passer un texte ou un discours d'une langue à une autre. Autrement dit, pour traduire un texte, deux éléments sont indispensables : la parfaite compréhension du texte source, et la connaissance de la formulation équivalente dans la langue cible, qui doit être la langue maternelle du traducteur – car la règle d'or en traduction est que *l'on ne traduit que vers sa langue maternelle*.

## 1.2. Qu'est-ce que faire traduire lorsque l'on est client ?

Le choix du traducteur est la tâche la plus difficile et la plus importante d'un processus de traduction. Tout d'abord, cela suppose d'être conscient de la difficulté de la tâche et, le cas échéant, de ses propres limites si l'on devait l'accomplir soi-même.

Ceci étant acquis, cela suppose également d'être capable de trouver un traducteur compétent pour un projet précis. Mais, comment savoir si un traducteur qui semble compétent le sera réellement ?

C'est toute la difficulté de la sélection du meilleur traducteur possible – et il faut ajouter : *pour un projet donné*. En effet, un traducteur n'est bon que d'une langue vers une autre, pour un certain type de thématiques et dans certains registres seulement. Un chirurgien n'est pas pneumologue, un avocat pénaliste n'est pas spécialiste du droit du travail, et il en est de même en traduction.

# 2. Traduction assermentée

Une traduction assermentée – également appelée traduction jurée – est une traduction officiellement reconnue par une administration ou tout autre organisme. Réalisée par un traducteur expert auprès d'une Cour d'Appel, une telle traduction peut être exigée par une administration ou un organisme français ou étranger. Selon la langue, le type de document et le pays destination, des démarches complémentaires et obligatoires telles que la certification, l'apostille ou la légalisation peuvent être nécessaires pour être valides dans un pays étranger. Ce sont des procédures lourdes, lentes et contraignantes qui doivent respecter un certain formalisme, au risque d'être refusées par le destinataire final.

Les traducteurs assermentés sont tenus de travailler à partir de documents originaux version papier ou de copies certifiées conformes. Cela suppose donc des échanges postaux entre le client, l'agence et le traducteur.

### 3. Interprétariat

L'interprétariat – interprétation diront les puristes – est la traduction orale d'une intervention orale. Alors que la déontologie veut que les traducteurs ne travaillent que vers leur langue maternelle, les interprètes quant à eux peuvent traduire dans les deux sens.

On distingue l'interprétariat de conférence (ou simultané) de l'interprétariat consécutif. Comme son nom l'indique, l'interprétariat simultané consiste à traduire à voix haute et en même temps qu'il s'exprime, les propos d'un orateur. Ce type d'interprétariat nécessite un entraînement et des facultés de concentration exceptionnelles, ainsi que du matériel dédié.

Du fait de la gymnastique intellectuelle que suppose cet exercice, les interprètes de conférence ne peuvent travailler plus de 25 à 30 minutes d'affilée, et par conséquent, interviennent en binôme au-delà de cette durée, afin de se relayer. Les interprètes de conférence sont par ailleurs peu nombreux en France et très sollicités, c'est pourquoi il est préférable de réserver leurs services plusieurs semaines à l'avance.

L'interprétariat consécutif, qui consiste à traduire les propos de l'orateur à chacune de ses interruptions, présente moins de contraintes, mais rallonge la durée de la présentation. C'est une prestation adaptée aux réunions en petit comité ou à l'accompagnement d'un petit groupe.

### 4. Le triangle infernal : qualité, prix, délais

#### 4.1. La qualité

Première exigence du client, la qualité ne se voit qu'*a posteriori*, une fois que la traduction a fait ses preuves. Le rôle d'une agence de traduction est de veiller à assurer un niveau de qualité professionnel, ce qui implique une analyse du besoin du client et le choix du traducteur adapté pour chaque projet.

Qu'est ce qu'une « bonne » traduction ? Il est très difficile de répondre à cette question sans qu'il y n'entre une bonne part de subjectivité. Tout au plus, avec prudence et humilité, un professionnel pourra plus facilement donner un avis argumenté et pondéré sur une « mauvaise » traduction.

#### 4.2. Le prix

Le prix est le seul élément qui se voit *a priori*. Comme le client ne connaît pas encore la qualité de la traduction qui lui sera livrée, il a tendance à ne plus voir qu'un seul paramètre : le prix.

Prestation intellectuelle parfois d'une grande technicité, la traduction a un coût. Les prix moyens du marché étant historiquement faibles, il paraît imprudent

d'appliquer à ce type de services des habitudes individuelles de consommateur choisissant un produit de grande consommation dans les rayons d'un hypermarché. Le prix le plus bas est la solution de facilité pour tous, mais elle n'est pas sans conséquences. Et qui dit rémunération insuffisante dit par là même performances insuffisantes, ainsi que l'illustre ce proverbe anglais : « If you give them peanuts, you get monkeys. »

### **4.3. Les délais**

Les délais sont un paramètre important en traduction.

Tout d'abord, les volumes traités varient fortement selon la combinaison linguistique et le sujet traité : environ 3 000 mots/jour pour la combinaison français-anglais, mais seulement 1 500 mots/jour pour du français-khmer, par exemple. Outre ces délais, il faut ajouter celui de la gestion de projet proprement dite (détection et sélection du traducteur disponible à un instant T), et celui de la vérification du document.

Néanmoins, une agence de traduction peut répondre à l'urgence en confiant le travail à plusieurs traducteurs. Loin d'être la meilleure solution, notamment en matière d'harmonisation terminologique et stylistique, c'est parfois la seule option. Mais attention, l'urgence a un coût, non seulement en termes financiers, mais aussi en termes de qualité et de fiabilité.

Bien souvent, les exigences de qualité « zéro défaut », au prix le plus faible avec des délais serrés – voire périlleux – constituent le triangle infernal dans lequel il est facile de se laisser enfermer. Clients, agences et traducteurs doivent partager le même souci de réalisme, et être conscients que tout n'est pas possible à n'importe quel prix et dans n'importe quel délai.

## **5. Relecture et révision**

Il faut d'abord préciser ce que l'on entend par « relecture » : s'il s'agit de vérifier l'orthographe, la grammaire, la syntaxe ainsi que la cohérence du texte, tout traducteur professionnel est tenu de réaliser cette relecture, systématiquement.

S'il s'agit de vérifier l'adéquation de la traduction avec le texte source, on parle alors de révision. Ce travail, qui s'assimile à une re-traduction, est généralement incompatible avec les contraintes de budget et de temps des clients.

Bien qu'un réviseur puisse intervenir avec succès sur une traduction insatisfaisante fournie par un client, il est généralement préférable, et même plus rentable, de procéder à une nouvelle traduction plutôt qu'à une refonte totale de la première version.

Lorsque la relecture est effectuée par le client, il faut veiller à ce que le relecteur soit de langue maternelle anglaise si le document a été traduit en anglais, de langue maternelle allemande si le document a été traduit en allemand, etc., car s'il peut évidemment détecter des erreurs, il ne manquera pas d'en voir là où il n'y en a pas, quel que soit son niveau.

## 6. Confidentialité

Bien que la traduction ne soit pas une profession réglementée, la confidentialité va de soi pour une agence de traduction ou un traducteur indépendant professionnel. Elle est d'ailleurs inscrite dans la loi (Article 226-13 du Code Pénal).

« La révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. »

Tous les professionnels signeront néanmoins sans difficulté, un accord de confidentialité.

## 7. La TAO et les mémoires de traduction

Bien souvent, lorsque l'on parle de Traduction Assistée par Ordinateur (ou TAO), on s'imagine qu'un logiciel traduit à la place du traducteur. Mais ce n'est pas le cas.

Un logiciel de TAO est en fait une base de données que le traducteur alimente lui-même à chacun de ses projets et qui contient des segments de traduction et leur équivalent dans la langue source. Lors d'un nouveau projet, le logiciel recherche les segments déjà existants et procède au remplacement dans le texte source des phrases identiques.

Le gros du travail revient au traducteur qui décide de valider la proposition du logiciel ou non, et ce, en fonction du contexte. En effet, aucun logiciel de traduction n'a encore la capacité d'identifier un contexte et de construire du sens.

Les logiciels de TAO sont donc une aide à la traduction, et non *des logiciels de traduction*. Souvent présenté comme un outil de productivité, et donc de réduction des coûts, ce qui est possible à condition de traiter des volumes importants sur des sujets techniques, la TAO est surtout un outil d'amélioration de la qualité.

## 8. La traduction automatique

À l'inverse des logiciels de TAO, utilisés uniquement par des professionnels, la traduction automatique est un outil grand public qui se présente le plus souvent sous la forme de services gratuits, ou sous la forme de logiciels ou de plateformes web payantes. Il existe deux approches.

La plupart des services passent d'une langue à une autre en utilisant des dictionnaires et en appliquant des règles de grammaire. Cette approche existe depuis des dizaines d'années, s'améliore continuellement, mais les meilleurs systèmes actuels ne peuvent donner que des approximations. De plus, tous ces systèmes utilisent ce que l'on appelle une « langue pivot » qui se trouve être l'anglais. Ainsi, une traduction du français vers l'allemand se décomposera en deux temps : une traduction du français vers l'anglais, puis une traduction de l'anglais vers l'allemand. Autant d'occasions de distorsions et de non-sens fâcheux.

L'autre approche, notamment celle de Google, consiste en une estimation statistique similaire à celle d'un logiciel de TAO, l'analyse du contexte en moins. Google met ici à profit les milliards de mots qu'il indexe, privilégiant les documents disposant d'une traduction crédible, ce qui lui permet d'extraire des lois statistiques et donc des choix de traduction.

Quelle que soit l'approche, les résultats sont généralement suffisants pour comprendre la teneur d'un document, mais ne peuvent se substituer à une traduction dite « humaine ».

## 9. Les bases d'un devis de traduction

Un devis de traduction, ce n'est pas qu'un tarif. La traduction est une prestation intellectuelle complexe qui nécessite que le client fournisse un minimum de renseignements :

- La langue source (la langue dans laquelle est rédigé le document)
- La langue cible (la langue dans laquelle le document doit être traduit)
- Le nombre de mots, puisque c'est l'unité de compte retenue en France et dans la plupart des pays (à la différence des pratiques dans le journalisme ou en traduction littéraire).
- Le degré de technicité du document (généraliste, spécialisé - un document marketing peut être très technique)
- Le format source et cible (Word, Pdf, HTML, InDesign, etc.)
- Le délai souhaité
- Le destinataire du document, le cas échéant

Il est toujours préférable, et dans l'intérêt du client, de fournir le ou les documents à traduire au prestataire afin d'obtenir un devis adapté.

## **10. Le nombre de mots**

Le nombre de mots est un élément fondamental d'un devis de traduction.

Dans un document Word simple, la pratique est d'utiliser le décompte de mots intégré dans le logiciel (affiché en bas à gauche dans la version 2010, dans le menu Outils/Statistiques dans les versions antérieures), en veillant bien à prendre en compte, le cas échéant, les en-têtes et pieds de page, les schémas ou graphiques en mode image.

Pour d'autres formats tels que PDF, Excel, PowerPoint, HTML, etc., on utilisera des logiciels professionnels de décompte de mots.

## **11. Les répétitions**

La répétition est la base du langage. Le mot « la » figure deux fois dans cet énoncé. Selon les langues, il sera traduit deux fois de la même manière, de deux manières différentes, une seule fois, ou bien pas du tout.

Dans tous les cas, le prix au mot intègre naturellement ces répétitions inhérentes au langage. À moins d'avoir un document où certains mots se répètent des centaines de fois et seront traduits à chaque occurrence de manière identique, comme dans le menu d'un site web par exemple, la question des répétitions ne se pose généralement pas.

## **12. Comment se passe le processus ?**

Pour des traductions non assermentées, il suffit d'envoyer à votre prestataire, par mail ou FTP, le document à traduire, en lui précisant la ou les langues cibles, ainsi que le délai et le format souhaités. Si vous acceptez son devis, il lance alors la traduction que vous recevrez par mail également (sauf indication contraire) dans les délais indiqués.

Pour une traduction assermentée, il faut impérativement que le traducteur expert travaille à partir d'un document original ou, dans certains cas, de sa copie certifiée conforme. Il faut par ailleurs tenir compte des délais postaux, ainsi que des délais administratifs en cas de procédure complémentaire (légalisation ou apostille).



### **13. Qui sont les traducteurs ?**

Traduire est un métier, et non une activité de dilettante. On s’imagine souvent que de bonnes compétences en langue ou un bilinguisme suffisent pour traduire. Les traducteurs professionnels ne sont pas des professeurs à la retraite, de simples personnes bilingues travaillant en amateur.

Les traducteurs sont des professionnels diplômés, spécialisés dans une ou plusieurs disciplines d’un domaine (par exemple, un traducteur médical peut être uniquement spécialisé en cardiologie). 90 % d’entre eux ont au moins un bac +4, 2/3 ont un diplôme en traduction ou interprétariat (source SFT), et 60 % d’entre eux ont plus de 9 ans d’expérience.

Alors que traduire est activité exigeante et stressante, les traducteurs ne sont pas toujours rémunérés à la hauteur de leurs prestations : Près de 50 % des traducteurs indépendants ont une rémunération mensuelle inférieure au SMIC. Il y a donc là un fort décalage entre le niveau d’études, le niveau d’expertise et d’engagement personnel requis d’une part, et la rémunération d’autre part. Ceci est un problème majeur pour toutes les parties concernées.

### **14. Agence de traduction et traducteur indépendant**

Diplômés ou formés sur le tas, expérimentés ou non, spécialisés ou généralistes, experts auprès des Tribunaux ou non, exerçant à plein temps ou non, les profils des traducteurs sont très divers. C’est un métier où il n’existe aucune barrière à l’entrée.

Les agences de traduction quant à elles ne se différencient qu’en fonction du ou des services qu’elles proposent. Certaines sont spécialisées dans une ou plusieurs combinaisons linguistiques, d’autres n’opèrent que dans un secteur en particulier. Certaines – elles sont de plus en plus rares – possèdent des traducteurs en interne, d’autres travaillent exclusivement avec des traducteurs indépendants, ce qui leur permet de pouvoir faire appel, pour n’importe quel projet, à un traducteur adapté.

Entre traducteur indépendant et agence de traduction, dire qu’une solution est meilleure que l’autre n’a aucun sens. Cela dépend de vos besoins, de vos contraintes et de votre aversion pour le risque. Pour le client, l’agence constitue un guichet unique (plusieurs langues, plusieurs spécialités, garantie de continuité

et de bonne fin). Elle assure les fonctions de sélection du traducteur le plus approprié et de gestion de projet. En outre elle peut également assurer des prestations telles que la transcription de documents audio ou vidéo, avec ou sans traduction, le doublage ou le sous-titrage audiovisuel.

## **15. La spécialisation des traducteurs**

Il faut être précis sur ce qu'on entend par « spécialisé ». Être spécialisé dans 5 ou 10 domaines, est-ce être spécialisé ? Traduire depuis plusieurs langues, est-ce être spécialisé ?

Quand on connaît l'étendue et l'hétérogénéité des spécialités elles-mêmes, choisir un traducteur sur la base de l'étiquette de spécialiste ne suffit pas.

Étant donné qu'il n'y a pas de réponse simple à ces questions, les seuls à pouvoir y répondre, sont les traducteurs eux-mêmes, dès lors qu'ils savent admettre leurs limites et refuser une mission, ou bien les agences de traduction qui connaissent les compétences et les limites de leurs traducteurs.

## **16. Tests de traduction**

Pour qu'un test de traduction ait un sens, il faut que soient réunies un certain nombre de conditions :

- La ou les personnes qui jugent la traduction ne doivent pas simplement être bilingues, mais également avoir une expérience de la traduction
- Le texte ne doit pas dépasser 300 mots.
- Les prestataires doivent être prévenus, et avoir le même délai pour réaliser le test
- Une grille de notation des tests doit être établie au préalable
- Le test doit être payé, afin que l'on cesse ces pratiques de tests non rémunérés des traducteurs, qui par conséquent s'investiront peu dans la traduction.
- Que le traducteur qui a réalisé le test soit disponible par la suite, ce qui est loin d'être assuré

Fort heureusement, la pratique des tests est en nette régression depuis quelques années, car à l'usage, ce qui peut sembler être une bonne idée sur le principe, donne rarement les résultats attendus.

## **17. Écoles de traduction et d'interprétariat**

Naguère, les traducteurs professionnels issus d'une école de traduction, étaient une infime minorité. Aujourd'hui, ils représentent les deux tiers des traducteurs, car il est devenu difficile de commencer une carrière de traducteur sans diplôme, à moins de disposer d'une longue expérience dans un domaine très spécialisé.

Il faut cependant distinguer deux éléments : la crédibilité et la compétence. Tous les diplômes de traduction ne se valent pas. De plus, quel que soit leur prestige, les diplômes ne garantissent pas nécessairement la compétence dans un domaine précis.

On dit qu'il faut 7 ans pour faire un bon analyste financier (et quelques crises financières, sans doute). Peut-être en est-il de même pour les traducteurs.

## **18. Labels de qualité et organismes professionnels**

Il existe plusieurs labels de qualité en traduction.

La certification la plus connue est la ISO 9 001. Il en existe d'autres, telles que la norme EN 15 038, très proche sur le fond mais moins procédurale, ou la norme Certitrad, nouveau label promu par la Chambre Nationale des Entreprises de Traduction (CNET). Leur point commun : aucune ne prétend garantir la qualité des traductions, seulement l'existence de certains process documentés plus ou moins pertinents.

Les principaux organismes professionnels en France sont la Chambre Nationale de Entreprises de Traduction (CNET), la Guilde Européenne des Traducteurs (GET), la Société Française des Traducteurs (SFT) ou encore l'Association des Professionnels de la Traduction (APROTRAD). Là encore, être membre de l'une de ces associations ne garantit pas la qualité des prestations de chacun de ses membres.

## **19. Le saviez-vous ?**

Les mots suivants, certes d'origine française, sont bien des mots anglais : vis-à-vis, déjà vu, attaché, cul-de-sac, rendez-vous, finesse, protégé, coup, joie de vivre, raison d'être, tête-à-tête, avant-garde, présentation, fatigue, encore...

Le plus drôle, si l'on peut dire, c'est que ces mots figurant dans des traductions en anglais, réalisées par des traducteurs professionnels britanniques

ou américains, bien évidemment, déclenchent parfois des commentaires outrés de la part de clients.

Même si l'on s'estime parfaitement bilingue, il faut s'efforcer d'être modeste lorsqu'il s'agit d'une langue qui n'est pas la nôtre.

## **20. Le marché de la traduction en France**

La traduction est un marché de taille modeste, de 300 à 900 millions d'euros selon les estimations. Cet écart très important nous montre à quel point le marché de la traduction est méconnu – tout comme le processus lui-même.

Avec une croissance de 8 à 10 % depuis une dizaine d'années, il s'agit pourtant d'un marché dynamique, porté par la multiplication des échanges internationaux et l'internationalisation des PME et des TPE. Il est cependant marqué par une décélération en 2009 et 2010.

Ce marché paraît extrêmement atomisé puisqu'il y a plus de 10 000 sociétés ou traducteurs indépendants en France, mais en y regardant de plus près, seules 425 sociétés ont un chiffre d'affaires supérieur à 100 000 euros, et 20 d'entre elles représentent environ 40 % du marché. C'est donc, malgré les apparences, un marché en voie de concentration.